PROGRAMME DE FORMATION

DPE et performance énergétique du logement : conséquences pour la vente et la location

Immobilier

RÉFÉRENCE
WF-0633

VERSION
V2026-004

ÉDITION
2 novembre 2026

DOMAINE
Immobilier

DURÉE
7 h

MODALITÉ
Distanciel asynchrone (e-learning)

PROGRAMME
2 modules
9 leçons

SANCTION
Attestation
et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

- Lire un rapport de DPE : étiquettes énergie et climat, consommations, estimation des dépenses, recommandations.
- Contrôler la validité et la cohérence d'un DPE et identifier les recours en cas d'erreur.
- Appliquer les obligations liées au DPE pour une vente : annonce, dossier de diagnostic technique, audit énergétique.
- Appliquer les conséquences du DPE pour une location : décence énergétique, évolution du loyer, annexes du bail.
- Conseiller un propriétaire sur les options face à un logement mal classé, sans se substituer aux professionnels.

L'essentiel de la formation

Public visé

Négociateurs, mandataires et gestionnaires immobiliers, assistants d'agence, collaborateurs de notaires, propriétaires bailleurs et vendeurs qui doivent comprendre un DPE et en tirer les conséquences pour une vente ou une location.

Prérequis

- Aucun prérequis technique ; connaître le vocabulaire courant de la vente ou de la location d'un logement est utile.
- Savoir lire un tableau de chiffres et utiliser un tableur simple.
- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet.

Modalités et déroulement

Formation à distance, en ligne, à rythme libre, organisée autour de situations fictives (Cabinet Lormont Immobilier, agence de transaction et de gestion locative à Vauclerc (ville fictive) ; SCI des Tilleuls, propriétaire d'un petit immeuble de six logements ; Bastien et Hélène Royer, propriétaires d'un appartement en copropriété ; Clara Vidal, locataire — personnes, sociétés et biens fictifs, données fictives). Un test de positionnement ouvre le parcours. Chaque leçon associe une vidéo d'explication, une fiche pratique à conserver et deux mises en pratique corrigées (lectures de rapports de DPE fictifs, contrôles de validité, analyses d'annonces, décisions argumentées, rédactions de notes de conseil) ; chaque module se clôt par un atelier de synthèse corrigé, une vidéo récapitulative et un quiz. Plus de la moitié du temps est consacrée à la pratique, le reste aux apports et aux évaluations. Les règles sont présentées avec leur texte de référence, relu sur Légifrance et les sites officiels à la date de production ; les montants, indices, taux et seuils utilisés dans les exercices sont fournis par l'énoncé ; la formation ne remplace pas un conseil juridique, fiscal ou patrimonial individualisé. Cette formation n'est ni conçue ni présentée comme valant formation continue obligatoire des titulaires de la carte professionnelle (loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi Hoguet, et ses textes d'application) : aucune attestation n'est délivrée à ce titre, et chaque professionnel vérifie lui-même les conditions de son obligation. Accompagnement par un formateur par messagerie (réponse sous 48 h ouvrées), correction individuelle des livrables sur demande.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Apports en vidéo : explications et démonstrations
- Exercices d'application et mises en pratique corrigées
- Production de livrables professionnels
- Atelier de synthèse en fin de module
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Vidéos pédagogiques
- Fiches pratiques à conserver
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des productions sur grille de critères
- Messagerie avec le formateur (réponse sous 48 h ouvrées)

Modalités d'évaluation

Positionnement initial (non éliminatoire) ; correction automatique ou sur grille critériée de chaque exercice ; atelier de synthèse corrigé et quiz à la fin de chaque module ; évaluation finale interne : dossier d'un logement fictif classé F (lecture du DPE, contrôle de validité, conséquences pour une vente et pour une relocation, note de conseil au propriétaire), corrigé sur grille, et questionnaire de 12 questions. Seuil de réussite interne : 70 % des critères. Une attestation de fin de formation précise les compétences évaluées ; aucune certification, aucune carte professionnelle ni aucune attestation de formation continue réglementaire n'est délivrée.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, fiches pratiques, modèles d'actes et corrigés en version texte lisible par les lecteurs d'écran, tableaux fournis aussi en format tableur accessible (en-têtes déclarés, sans cellule fusionnée), plans et photographies décrits par un texte, navigation au clavier, calculatrice autorisée, rythme libre et durée allongeable pour les exercices chronométrés. Référent handicap joignable à handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, outils, modalités d'évaluation).

Tarif de la formation

Prix : **560 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

2 modules, 9 leçons — durée totale 7 h.

01 Lire et contrôler un DPE

1. Positionnement — DPE et performance énergétique
2. Ce que mesure le DPE : énergie, gaz à effet de serre et classes
3. Lire un rapport de DPE et repérer ses limites
4. Validité, opposabilité et responsabilités
5. Atelier de synthèse — Lire et contrôler un DPE

02 Conséquences pour la vente et la location

1. Vendre : annonce, dossier de diagnostic et audit énergétique
2. Louer : décence énergétique, loyer et bail
3. Conseiller un propriétaire : scénarios de travaux et calendrier
4. Atelier de synthèse — Conséquences pour la vente et la location